



Compte-Rendu Conseil Municipal

Séance du lundi 28 mars 2023

Le Conseil Municipal de Cazaux-Savès s'est réuni le mardi vingt-huit mars deux mille vingt-trois à vingt heures trente en session publique ordinaire dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M. Fabrice DUCHÊNE, maire suppléant, sur convocation préalable en date du 21 mars 2023.

Etaient présents : M. Fabrice DUCHENE (Maire suppléant), M. Christophe OUEYTE (2^e adj.), M. Nicolas VIGEON (3^e adj.), Mme Véronique BRUMAS-RETAILLEAU, M. Ghislain de CASTELBAJAC, Mme Flore LECLERCQ-VEAUX, M. Nicolas NADAL, Corine PERALS, Mme Carole BLANC.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : Laure LESCAL

Secrétaire de Séance : Véronique BRUMAS-RETAILLEAU

Le Conseil Municipal

1. **Approbation du PV du 19/12/2022**

APPROUVE le PV du 19/12/2022

2. **FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022**

DECLARE que le compte de Gestion relatif au budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. **FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 et affectation du résultat 2022**

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget principal de la commune de Cazaux-Savès et DECIDE d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

-Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	156312,99€
-Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire « excédent de fonctionnement »	238099,96€

4. **FINANCES –Présentation du budget primitif 2023 (Vote programmé lors d'un prochain conseil municipal)**

Total Dépenses Equipement : 146000€

Total Recettes équipement : 155269,00€

Budget Investissements : 398812,99€

5. **FINANCES – Rapport d'orientations budgétaires**

Prend Acte des orientations budgétaires

6. FINANCES –Rapport de Proposition de subventions aux associations

APPROUVE un montant maximum de 4200€ ainsi que la répartition des subventions aux associations, afin de les reporter dans le BP 2023

7. AMENAGEMENT – Transfert de compétence PLUI à la CCS

APPROUVE le transfert de la compétence urbanisme à la communauté des communes du Savès

Contre : 1 Abstentions : 3 Pour : 4

8. AMENAGEMENT – Réalisation d'un collecteur d'assainissement à l'angle de la route des Paguères et de la RD39

APPROUVE la demande

9. DYNAMIQUE DU VILLAGE – Location du centre professionnel et fixation du loyer

APPROUVE la location complète de l'espace professionnel aux Chemins Opaline

10. Questions diverses

Comité des Fêtes : le Comité des fêtes a prévu la fête locale le we du 1^{er}-2 juillet 2023.

AG SICTOM du 03/03/2023 : Il a été décidé au SICTOM de mettre des banderoles sur les sites des poubelles.